



Global organization of local governments
and civil society networks

Global Forum
for Social and Solidarity
Economy



POLITIQUES LOCALES D'ESS AU SERVICE DE LA TRANSITION SOCIO-ÉCOLOGIQUE

UN RECUEIL INTERNATIONAL
DE 17 WORKING PAPERS

GROUPE DE TRAVAIL RECHERCHE DU GSEF



WORKING PAPER

Les associations au cœur de l'action publique locale :
Étude des interactions à l'échelle d'une commune

Amélie ARTIS, Luciana RIBEIRO (France)

Les *Politiques locales d'ESS au service de la transition socio-écologique* rassemble dix-sept working papers répondant à un appel à contribution lancé par le groupe de travail « Recherche » du GSEF.

Provenant des quatre coins du monde, ces travaux dressent un panorama de différentes politiques publiques locales, directes et indirectes, de soutien à l'économie sociale et solidaire. Les échelles varient, allant, par exemple, de la petite municipalité (El Hoyo) à de plus grandes villes (Bordeaux, Grenoble, Montréal). Les textes identifient également des contextes où les politiques locales sont dérivées de politiques élaborées à des niveaux supérieurs, comme des politiques provinciales (Gangwon) ou nationales (Maroc, Haïti). Les exemples démontrent enfin la grande diversité de l'ESS, allant d'un festival culturel en région rural (Italie) aux banques communautaires et municipales (Brésil).

Ce recueil plurilingue regroupe des textes rédigés en anglais, en espagnol et en français, et met en avant les processus de (co-)construction des politiques locales à travers des expériences d'institutionnalisation de l'économie sociale et solidaire, qui relèvent tantôt d'une collaboration avec les acteurs de terrain, tantôt d'une appropriation politique.

Chaque working paper est disponible sur le site web du GSEF, dans sa version originale (anglais, français ou espagnol) et en anglais.

<https://gsef-net.org/en/local-sse-policies-collection>

Coordination

Timothée DUVERGER (Sciences Po Bordeaux)

Marguerite MENDELL (Karl Polanyi Institute)

Comité de lecture – Membres du GT Recherche du GSEF

Miguel BACIC (Universidade Estadual de Campinas)

Rafael CHAVES AVILA (Universitat de València)

Laurence KWARK (GSEF Advisory Committee)

Jean-Louis LAVILLE (Conservatoire National des Arts et Métiers)

Sarah MCKINLEY (Community Wealth Building Consultant)

Ruth MUÑOZ (Universidad Nacional de General Sarmiento)

Leandro PEREIRA MORAIS (Universidade Estadual Paulista)

Yvon POIRIER (RIPESS)

Marion POUZOLET (Sciences Po Bordeaux)

Denis STOKKINK (Pour la Solidarité)

Jéová TORRES SILVA JUNIOR (Universidade Federal do Cariri, Université de Poitier)

Peter UTTING (UNRISD)

Ilcheong YI (UNRISD)

Secrétaire de rédaction

Guillaume WEBER (Université Bordeaux Montaigne / GSEF)

Publié par le **GSEF**, avec le soutien financier de la **Caisse des Dépôts**.

Les contenus de ces travaux de recherche n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Les associations au cœur de l'action publique locale : Étude des interactions à l'échelle d'une commune

Amélie ARTIS

Professeure des universités, Univ. Grenoble Alpes, CNRS, Sciences Po Grenoble, PACTE.

Luciana RIBEIRO

Doctorante en sciences économiques, Univ. Grenoble Alpes, CNRS, Sciences Po Grenoble, PACTE.

Introduction

Dans le contexte de la reconnaissance croissante par les gouvernements et les institutions internationales de l'importance de l'économie sociale (Bouchard, 2009), des vagues de politiques publiques ont été déployées depuis des années à travers le monde pour promouvoir l'économie sociale et solidaire (ESS). L'ESS contribue aux politiques publiques en tant qu'opérateurs d'activités relevant de l'action sociale et de l'intérêt général. La dimension de plaidoyer de l'ESS contribue à la mise à l'agenda de nouvelles dimensions de la question sociale (Fraisie et al, 2017). La dimension entrepreneuriale lui permet aussi de gérer des dispositifs publics ou des activités relevant de politiques publiques, l'intégrant alors dans l'action publique. Parmi les organisations de l'ESS qui contribuent à l'action publique locale, les associations sont particulièrement présentes.

Depuis 1992, l'ONU promeut un programme de développement durable, qui s'appuie sur dix-sept objectifs de développement durable (ODD). La mise en œuvre des ODD est réalisée en partie par des associations. À titre d'exemple, les associations d'action sociale sont souvent à l'avant-garde des efforts pour intégrer les populations marginalisées et favoriser l'intégration et la cohésion, telles que des événements communautaires (ODD 3). Les associations du secteur environnemental travaillent dans la sensibilisation autour de la question de la protection de la nature, du recyclage, de la transition écologique, etc. (ODD 12 et 13). Les associations de défense des droits et des causes militent, par exemple, pour l'égalité femme/homme (ODD 5) et des minorités. Ainsi, les associations semblent un pilier important dans la mise en œuvre de plusieurs ODD mais aussi dans l'accompagnement des citoyens aux

ODD. La mise en place de ces actions suppose une contribution des pouvoirs publics à l'échelle nationale et locale tout en encourageant la coconstruction.

Cette contribution est soulignée par plusieurs institutions internationales (UNTFSSSE, 2014, 2022 ; UNRISD, 2019). En 2023, la résolution de l'ONU explicite les fonctions macro-, méso- et micro-économiques de l'ESS et la contribution transversale de l'ESS à la réalisation des ODD. Selon cette résolution, l'ESS peut apporter une contribution décisive en complétant l'action des gouvernements pour fournir des réponses efficaces aux grands problèmes mondiaux tels que les inégalités et la crise climatique, et pour résoudre les problèmes économiques et sociaux des territoires et de leurs citoyens, en particulier les plus vulnérables.

Pourtant, cette contribution valorisée par les instances internationales n'est pas toujours au rendez-vous (Chaves et Gallego, 2020). Bien que les associations aient un impact transversal sur tous les ODD, cet impact n'est pas uniforme. Ainsi, les associations sont au cœur de la construction de l'action publique locale et un allié pertinent pour la mise en place d'un développement durable à l'échelle des territoires. Nous proposons donc d'étudier les interactions entre les pouvoirs publics, décentralisés et déconcentrés, avec des associations à l'échelle d'une commune. Notre étude s'appuie sur une monographie longitudinale à l'échelle d'une commune. Nous avons étudié les interactions entre les pouvoirs publics et des associations dans cinq secteurs d'activité. Nous avons identifié les liens à partir de l'étude des instruments des politiques publiques et de leurs référentiels. Nous discutons de cette configuration au prisme des spécificités documentées des politiques publiques en lien avec l'ESS. Nous montrons que l'échelle communale reste un échelon d'action primordiale pour les associations et que la coconstruction n'est pas systématique.

Dans un premier temps, nous présentons l'outil théorique pour comprendre l'action publique locale. Puis nous exposons notre méthodologie afin de mettre en exergue les spécificités du cas étudié. Enfin, dans une dernière partie, nous discutons des résultats.

1. L'inscription des associations dans l'action publique locale

1.1. Analyser l'action publique locale

Pour comprendre notre démarche, nous souhaitons clarifier deux aspects de notre analyse : l'action politique et sa spatialité. Concernant le premier aspect, l'action publique est « la production politiquement légitimée des modes de régulation des rapports sociaux » (Dubois (2009, p. 312). La notion d'action publique marque un changement de perspective par rapport à celle de politiques publiques. C'est une approche qui, plutôt que de se focaliser sur l'action de l'État et l'intervention des autorités publiques, prend en compte à la fois les actions des institutions publiques, mais aussi celles d'une pluralité d'acteurs (Commaille, 2010). En lui attribuant une dimension spatiale, il s'agit alors d'étudier comment elle se déploie dans les espaces infranationaux. Mais la spatialité politique renvoie à une diversité de conceptualisations : le territoire géographique des espaces vécus, le territoire politique des institutions, le territoire naturel des espaces protégés, le territoire ritualisé des communautés,

le territoire militaire des relations internationales, ou encore le territoire juridique des régions autonomes (Faure, 2020).

Les réformes en France depuis quelques décennies (la décentralisation, la régionalisation, la métropolisation) ont confirmé que l'échelle locale est pertinente pour gouverner des sociétés (Douillet et Lefebvre, 2017). Par exemple, la tutelle de l'État s'efface et de nouvelles compétences sont transférées aux collectivités locales. Dans le discours politico-administratif, le local apparaît comme le lieu pertinent de résolution d'un nombre grandissant de problèmes, par principe d'efficience ou du principe de subsidiarité (Faure, 1998). Il est désormais érigé en vecteur d'innovation, d'impulsion, d'expérimentation et d'efficacité.

Mettre au jour des systèmes locaux de gouvernement et d'action publique implique d'identifier des systèmes d'interaction qui lient un ensemble d'individus, définis par une position sociale et un lien institutionnel et détenteur de ressources spécifiques, qui contribuent à l'activité gouvernementale. Pour comprendre ce système d'interactions, nous reprenons la proposition de Hassenteufel (2011). Il convient tout d'abord d'analyser les ressources échangées (financières, politiques, de savoir, de position, etc.). Puis nous explicitons leur cadre cognitif en confrontant leurs systèmes de représentation, c'est-à-dire en s'interrogeant sur leur capacité à appréhender des configurations selon la même grille d'interprétation. Ces ressources et représentations participent de la définition des intérêts des acteurs, dont les logiques de convergence/confrontation rendent compte des enjeux de définition et de mise en œuvre des politiques en réseau.

Or, les acteurs gouvernementaux (élus et personnels administratifs), qu'ils soient locaux ou nationaux, sont en interaction avec une diversité d'acteurs « non gouvernementaux », à ce titre, les associations. La participation des groupes d'intérêt au gouvernement local ne s'arrête pas à ce droit à la représentation, elle peut relever d'une logique d'implication (Le Galès, 1995). Nous situons donc notre analyse dans ce contexte, en nous focalisant sur les associations en particulier, les considérant comme des acteurs l'action publique locale (Douillet et Lefebvre, 2017 b).

1.2. De l'ESS aux associations dans les politiques locales

Au cours des deux dernières décennies, un nombre croissant de gouvernements à travers le monde ont mis en place des politiques publiques pour soutenir l'économie sociale et solidaire (ESS). Il est possible d'identifier deux générations de politiques publiques en faveur de l'ESS (Chaves et Gallego, 2020). Parmi elles, plusieurs sont des politiques transversales, d'autres sont sectorielles, et peuvent se combiner. La sectorisation induit une division entre les organisations de l'ESS, dont chacune dépend de son secteur d'activité au regard des pouvoirs publics, tandis que la transversalité amène une approche intersectionnelle. Principalement ancrés dans les compétences de développement économique des collectivités territoriales, plusieurs politiques sectorielles relevant des compétences des collectivités locales, comme des dispositifs nationaux d'expérimentation territoriale (Pôles Territoriaux de Coopération Économique, Territoires Zéro Chômeur Longue Durée, Start-up de territoire, etc.) favorables aux dynamiques locales de l'ESS ont vu le jour.

Or la conception de ce type de politique n'est pas anodine. En fonction des politiques considérées, les organisations de l'ESS peuvent être happées par l'apparition de logiques isomorphes ou être encouragées dans leur dimension d'innovation et d'expérimentation. En effet, les travaux sur l'isomorphisme institutionnel soulignent comment les dispositifs publics incarnent différentes formes de pression institutionnelle conduisant à un mouvement de standardisation de l'action publique et produisant une forme d'isomorphisme pour les entreprises de l'ESS, devant répondre aux standards de la logique marchande et de la recherche d'efficacité. Selon Chaves et Gallego (2020), au niveau international, la transition vers des politiques transversales et intégrées permet de favoriser une compréhension globale du champ socio-économique de l'ESS. Cette transition s'inscrit aussi dans une tendance à encourager une plus grande implication des citoyens et l'élargissement des espaces de participation à de nouveaux acteurs privés, tant dans la co-construction que dans la mise en œuvre des politiques.

Si ces tendances sont de plus en plus documentées sur les politiques publiques en faveur de l'ESS, sur certains secteurs ou sur certains territoires, nous interrogeons ces résultats dans le cas des interactions entre le niveau communal et des associations dans cinq secteurs d'activité. Face aux travaux documentant la transformation des rapports entre les pouvoirs publics et les associations, nous cherchons à montrer, l'importance et la spécificité de l'échelle communale comme échelle d'action des associations.

2. Spatialiser une démarche de recherche

Comme l'analyse souligne que la spatialisation de l'action publique renvoie à plusieurs dimensions, nous proposons de revenir sur notre méthodologie et la contextualisation de notre objet d'étude. Notre étude s'appuie sur une monographie longitudinale au niveau d'une commune -centre d'une métropole. Notre monographie met en exergue les enchevêtrements et les liens de l'action politique locale, combinant l'échelle infra métropolitain et inter-communale.

2.1. Cadrage méthodologique

Notre analyse s'appuie sur une étude de cas, qui permet la contextualisation, la définition du problème, la justification, la définition des frontières, l'établissement du protocole et la mobilisation des matériaux (Yin, 2009).

Notre cas est défini par des frontières géographiques, le territoire grenoblois et par les acteurs observés, à savoir les associations et les acteurs publics locaux (tableau 1).

Tableau 1 : Caractéristiques du cas

Périmètre d'acteurs	Associations, loi 1901, et ville de Grenoble (élus et techniciens).
Périmètre géographique	Territoire grenoblois (définition géographique et non administrative).
Périmètre temporel	2021 à 2024
Documents analysés	Délibérations, appels à projet, projets associatifs.
Entretiens réalisés	Entretiens avec les associations des secteurs suivants : culturel, sportif, environnemental, caritatif et de l'action sociale ; entretien avec la responsable de la maison des associations de Grenoble ; entretien avec l'adjointe d'Éducation populaire, Jeunesse, Vie associative et Démocratie participative ; entretien avec le responsable du Pôle "activités sportives et logistique".

Source : auteurs

Pour la collecte et l'analyse des données qualitatives, nous avons mobilisé diverses sources, y compris des entretiens, des documents stratégiques (délibérations, appels à projets, etc.) et des rapports d'associations. Cette analyse qualitative, complète une analyse quantitative, réalisée à partir des données collectées dans le cadre de la démarche des observatoires de la vie associative (OLVA), portée par la ville de Grenoble et accompagnée par le Réseau national des maisons des associations (RNMA). La diffusion de l'enquête a été réalisée du 07/04/2023 au 21/07/2023 – 577 répondants et 501 questionnaires exploitables (63 associations employeuses et 438 associations sans salarié).

Les choix sectoriels ont été réalisés à partir de leur représentativité selon le nombre d'établissements et de poids sur le territoire grenoblois. En outre, nous avons sélectionné des secteurs très liés aux politiques publiques, comme l'action sociale ou le sport, et d'autres secteurs plutôt liés à de nouveaux champs, comme l'environnement. Pour la dénomination des secteurs, nous avons mobilisé la nomenclature de secteurs d'activité utilisés par Tchernonog, et Prouteau (2023).

2.2. Un territoire engagé

Grenoble est une commune de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle est le chef-lieu du département de l'Isère et siège de la métropole Grenoble Alpes Métropole. La population

grenobloise est estimée à 160 483 habitants. Les indicateurs démographiques démontrent une baisse de la population de -0,3 % entre 2014 à 2020. Les catégories socioprofessionnelles dominantes sur le territoire sont : 25 % de personne sans activité professionnelle ; 18 % de retraités ; et 17 % de cadres et professions intellectuelles supérieures. Le territoire grenoblois est caractérisé par un taux d'actifs de 69,7 %, dont 87,8 % sont salariés. Le taux de chômage parmi la population active est de 10.1 % contre 7,3 % de la population active en France. En revanche, le nombre d'emplois dans la zone est en hausse depuis 2009 (92 776 en 2009 et 98 296 en 2020).

Ce territoire présente aussi des spécificités d'un point de vue politique. Grenoble fut l'une des villes pionnières à mettre en œuvre le projet politique de mouvement des groupes d'action municipale (GAM) avec le mandat d'Hubert Dubedout (Sellier, 1977). Entre 1965 et 1983, après le mandat de M. Carrignon, la municipalité est gouvernée par un maire du parti socialiste entre 1995 et 2014, et aujourd'hui un maire écologiste depuis plus de dix ans.

La ville comme la métropole fait partie des collectivités territoriales pionnières en matière de mise en place d'une politique publique en faveur de l'ESS et en faveur du monde associatif. La politique locale en faveur de l'ESS à Grenoble-Alpes Métropole est le résultat d'un engagement pris dès 2001. Par rapport à d'autres collectivités territoriales, cette métropole n'est pas novice en la matière, elle fait partie des premières collectivités de grande taille engagées dans cette démarche (Artis et Bovet, 2022). Plus de trois plans stratégiques en faveur de l'ESS se sont succédés, sans coupures ni remis en cause. Dans ce contexte, le gouvernement municipal a été un moteur de la construction de cette politique. Concernant la ville de Grenoble, elle construit sa politique en faveur de l'ESS par la participation à des projets comme l'une des premières sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) dans l'alimentation. Depuis la métropolisation, les actions en faveur de l'ESS employeuse sont pilotées par la Métropole. La ville conserve une politique en faveur des associations, au moyen de la maison des associations.

3. Un territoire municipal marqué par des spécificités

En France, le nombre d'associations est estimé à 1 370 millions (Tchernonog et Prouteau, 2023). Parmi elles, 13 % des associations sont employeuses et 87 % sans salarié (INSEE FLORES 2021). Les associations sont aussi le produit des matrices territoriales (Itçaina, 2023). Nous revenons sur les spécificités du monde associatif sur le territoire en question.

3.1. Une vitalité associative

La ville de Grenoble compte environ 4 900 associations actives¹, dont 615 associations employeuses (environ 12 %, comme au niveau national). Il se crée par an, en moyenne sur les

¹ Estimation réalisée par le Réseau National de Maisons des Associations dans le cadre de l'observatoire local de la vie associative de Grenoble (2023).

10 dernières années, 262 nouvelles associations. Comme le souligne le tableau 2, la ville de Grenoble a beaucoup plus d'associations par 1.000 habitants que les échelles territoriales supérieures.

Tableau 2 : Comparaison des données sur les associations à Grenoble et sur les échelles supérieures.

	Grenoble	Isère	AURA
Estimation du nombre d'associations actives²	4 900	27 000	175 000
Nombre de création d'associations³	262	1 186	9 065
Nombre d'associations employeuses⁴	615	2 906	19 109
Nombre d'habitants ⁵	160 483	1 277 513	8 197 325
Nombre d'associations par 1000 habitants	30	21	21

Source : RNMA, Rapport de l'enquête OLVA à Grenoble (2023).

La classification de ces associations par secteurs d'activité permet de confirmer les spécificités du territoire grenoblois comme le souligne le graphique 1.

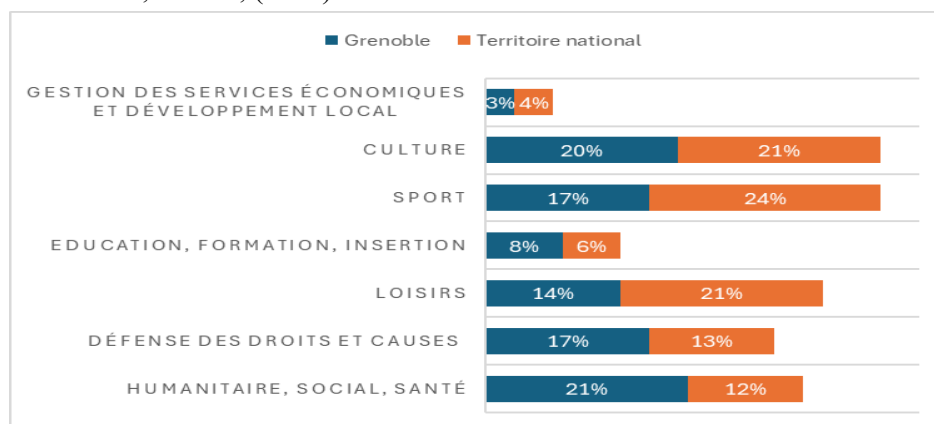
² Source : estimation réalisée par le RNMA au niveau de la commune et Recherche et solidarité « Repères et chiffres clés » 2022, au niveau du département et de la région.

³ RNA 2022, traitement RNMA, pour la ville de Grenoble (moyenne de ces 10 dernières années). En revanche, pour la région et le département les données correspondent à une année (Recherche et solidarité, 2022).

⁴ Insee FLORES 2020.

⁵ INSEE Répertoire de la population 2022.

Graphique 1 : Répartition des associations par secteur d'activité selon la nomenclature de Tchernonog, V. Prouteau, L. et al., (2023).



Source : RNMA, Rapport de l'enquête OLVA à Grenoble (2023).

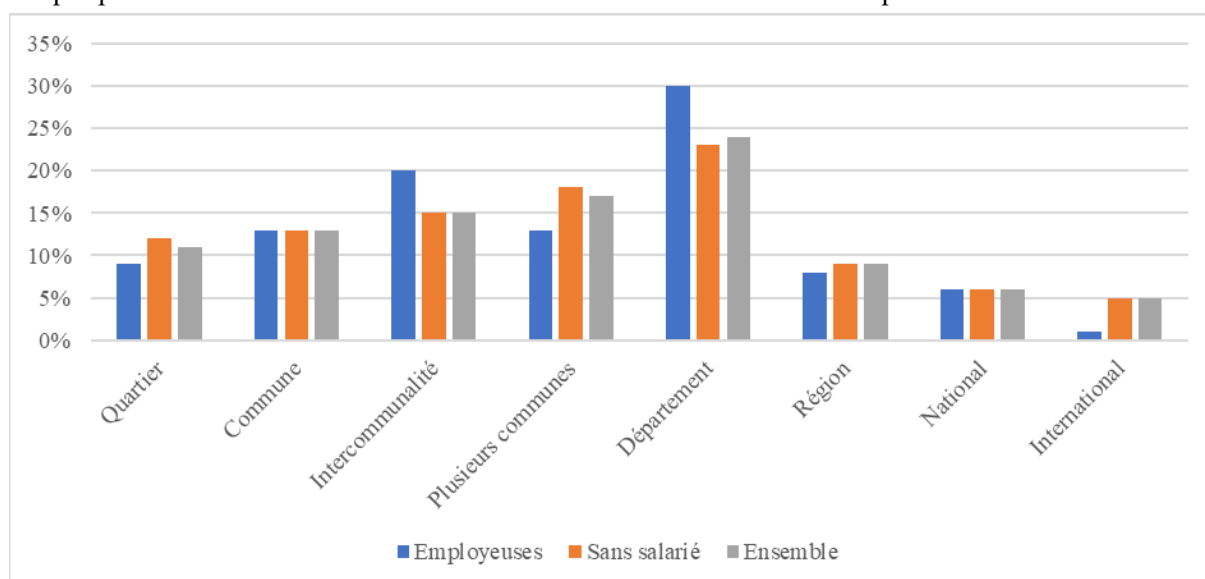
Les associations humanitaire, social et santé (regroupement des associations d'action de solidarité et humanitaire, action sociale et santé) sont fortement représentées à Grenoble : elles représentent 21 % des associations contre seulement 12 % à l'échelle nationale. Il en va de même pour les associations de défenses des droits et des causes qui sont mieux représentées à Grenoble (17 %) qu'à l'échelle nationale (13 %) et que dans d'autres métropoles comme Nantes (15 %)⁶ et Clermont-Ferrand (10 %)⁷. Le secteur culturel compte 20 % des associations de la ville, chiffre très proche des statistiques nationales (21 %). Au contraire, le secteur sportif est moins représenté sur la ville (17 %) qu'au niveau national (24 %).

La commune est l'aire d'intervention privilégiée pour 24 % des associations avec 13 % d'entre elles qui interviennent à l'échelle de la ville de Grenoble et 11 % qui interviennent d'un de ses quartiers. Le département est aussi une aire d'intervention privilégiée pour 24 % des associations. Parmi ses associations, 30 % des associations employeuses agissent à l'échelle départementale, tandis que 18 % des associations sans salarié interviennent dans plusieurs communes comme le montre le graphique 2. L'intervention associative dans les quartiers est marquée par les secteurs de l'action sociale et de loisirs. Les secteurs du sport et de la culture interviennent principalement sur la ville.

⁶ Ville de Nantes, Observatoire de la vie associative nantaise, 2023.

⁷ Réseau National des Maisons des associations, Rapport d'enquête à Clermont-Ferrand, 2022.

Graphique 2 : L'aire d'intervention des associations selon le recours à l'emploi.



Source : RNMA, Rapport de l'enquête OLVA à Grenoble (2023).

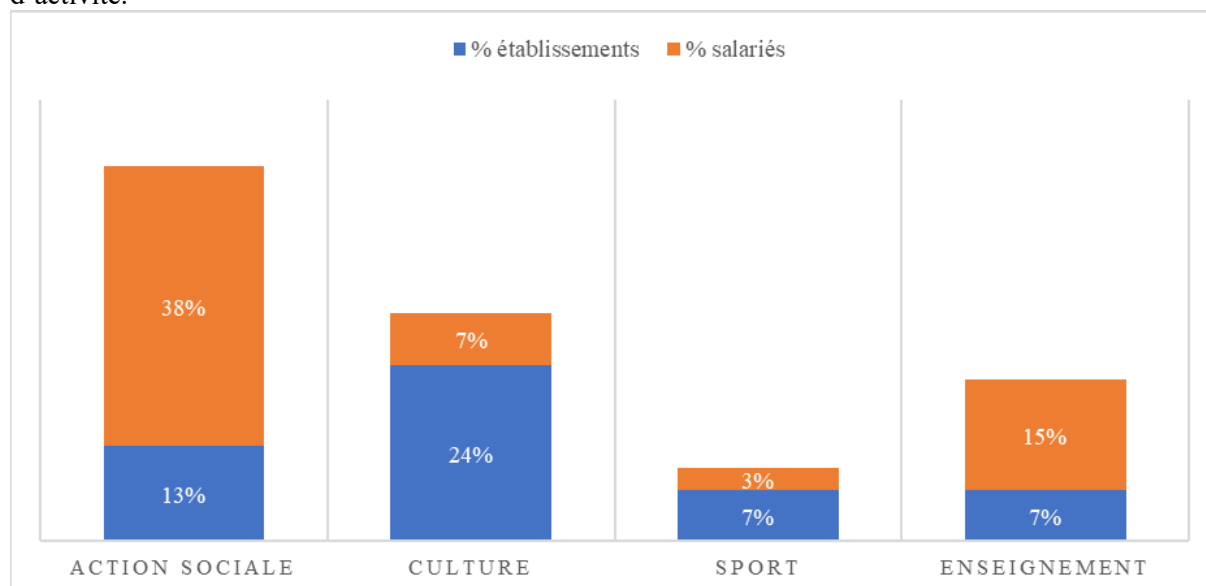
Le tableau 3, met en évidence les chiffres clés de l'emploi associatif à Grenoble.

Tableau 3 : emploi associatif à Grenoble.

Nombre d'établissements associatifs employeurs	737
Part des établissements associatifs	11 %
Nombre de salariés associatifs	6 095
Nombre d'ETP	4 440
Montant de rémunérations brutes (en millions)	137

Source : INSEE FLORES 2021.

Graphique 3 : Répartition des établissements employeurs et des postes selon le secteur d'activité.

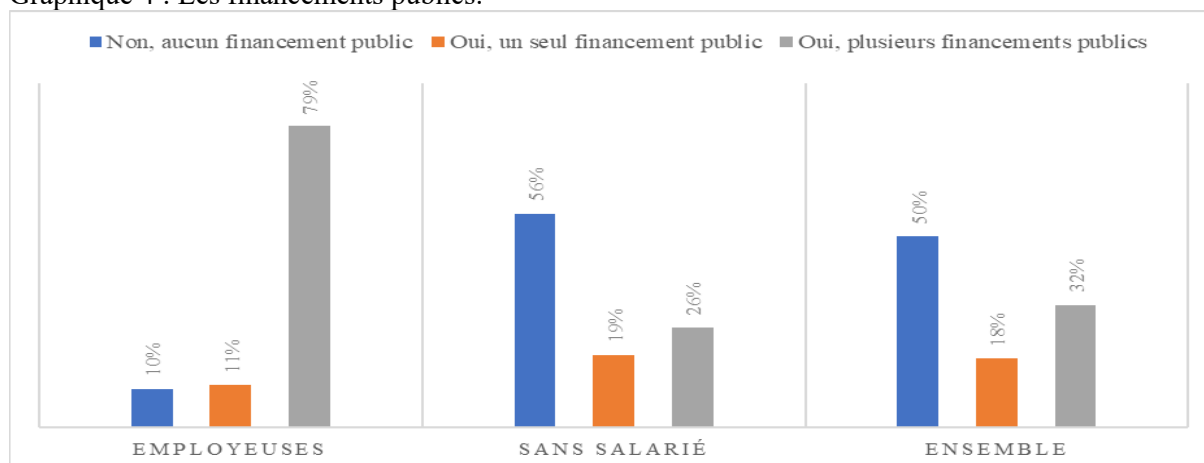


Source : INSEE FLORES 2021.

Le secteur de l'action sociale est celui qui concentre la plupart des établissements employeurs et des salariés. Le secteur de l'enseignement ne compte que 7 % des établissements mais 15 % des salariés. À l'inverse, le secteur culturel représente une large part en nombre d'établissements mais uniquement 7 % des postes salariés. Cela reste en cohérence avec les chiffres au niveau national. Cette hiérarchie s'observe aussi dans le niveau des budgets. 40 % des associations locales ont un budget entre 1 000 et 10 000 euros alors qu'au niveau national ce chiffre est à 46 %. À l'inverse, les très gros budgets sont plus fortement représentés sur la commune⁸.

⁸ Il est important de souligner que les modalités de diffusion ont eu pour effet de toucher davantage les associations affiliées à des réseaux ou des fédérations, ou encore des associations employeuses (normalement avec un budget plus conséquent). Ces différents biais entraînent une surreprésentation des moyennes et grandes structures associatives.

Graphique 4 : Les financements publics.



Source : RNMA, Rapport de l'enquête OLVA à Grenoble (2023).

79 % des associations employeuses affirment avoir plusieurs financements publics. 56 % des associations sans salarié déclarent n'avoir aucun financement public. Parmi les associations sans accès aux financements publics, les secteurs du sport et loisirs sont les plus représentés. Pour les associations qui ont déclaré avoir un seul financement public, la commune est, de loin, le premier financeur des associations, tout particulièrement des associations sans salarié pour qui elle constitue 56 % des financements publics. Le département est le second financeur le plus important pour le monde associatif et constitue 24 % des financements publics des associations employeuses.

3.2. Les dispositifs publics municipaux à destination du monde associatif

La ville étudiée a inscrit le soutien à la vie associative dans sa planification. Elle se saisit de cette question en valorisant le rôle des associations dans l'animation de la citoyenneté. Revenons sur trois dispositifs structurants : la Maison de la Vie Associative et citoyenne, la plateforme Volontaire et l'adhésion à plusieurs réseaux.

La Maison des associations de Grenoble est une structure municipale, avec du personnel municipal dédié à la gestion et l'animation d'un lieu mutualisé pour les associations de la ville. En place depuis 39 années, celle-ci connaît une restructuration⁹. Lors de la Journée Nationale de la Citoyenneté et de la Fraternité (2024), l'élue à l'Éducation populaire, la Jeunesse, la Vie associative et la Démocratie participative, a annoncé une nouvelle orientation pour la Maison des Associations, qui adopte désormais le nom de Maison de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC), reflétant l'évolution de ses usages. Cette transformation

⁹ <https://www.grenoble.fr/325-la-maison-de-la-vie-associative-et-citoyenne> et <https://www.grenoblecommun.fr/volontaires-de-grenoble-un-lieu-une-plateforme-une-communaute-citoyenne>
Consulté le 18/12/2024.

fait suite à une consultation des associations menée dans le cadre de l'observatoire de la vie associative (OLVA), un outil de consultation vers les associations afin de mieux comprendre leurs besoins et ainsi pouvoir reformuler les services proposés aux associations.

La MVAC accueille et met à disposition des salles de réunion, des espaces conviviaux, des expositions et des ressources matérielles pour les associations et les citoyens. Elle soutient les associations et les citoyens dans leurs projets en proposant des formations, des accompagnements individuels, des cercles de parole, des rencontres et des temps forts. La MVAC favorise également l'implication de tous dans la vie de la ville à travers des dispositifs tels que le budget participatif, l'interpellation citoyenne et les ateliers de projets. Elle œuvre à faire connaître et valoriser les actions des associations et des citoyens avec des campagnes de communication, d'un agenda, d'une newsletter et d'un annuaire des associations. Elle organise également des événements et favorise les rencontres, notamment lors du Forum des associations et des sports, ou de la journée des bénévoles et des volontaires. Selon l'élue, ce changement vise à dépasser l'usage classique de bureaux individuels pour privilégier une utilisation partagée. La MVAC de Grenoble est un équipement municipal dédié au soutien et au développement de la vie associative locale, ainsi qu'à la promotion des initiatives citoyennes.

En complément de la nouvelle Maison de la Vie Associative et Citoyenne, qui devient le point de référence pour les Volontaires de Grenoble, une nouvelle plateforme numérique centralisera tous les dispositifs favorisant la participation citoyenne. La plateforme Volontaire Solidaire¹⁰, initiée en 2020 lors de la crise sanitaire du Covid-19 et opérationnelle en 2024, est un outil numérique conçu pour encourager et faciliter l'entraide volontaire et bénévole à Grenoble. Elle regroupe diverses initiatives de solidarité telles que le volontariat, le parrainage solidaire, l'aide aux personnes migrantes et l'entraide de voisinage, permettant à toutes celles et ceux qui le souhaitent de s'investir dans la vie solidaire de la ville. Désormais, Volontaires de Grenoble se décline en trois piliers : un lieu physique (la Maison de la Vie Associative et Citoyenne), une plateforme numérique (Volontaire de Grenoble), et une communauté citoyenne engagée dans des actions de fraternité et de solidarité, que ce soit dans un cadre associatif ou individuel.

La ville de Grenoble, dès 2015, adhère au Réseau des villes solidaires et s'affirme « Terre d'accueil », porte des dispositifs innovants. Parmi les initiatives : en 2015, elle met en place une plateforme en ligne permettant de recueillir les offres de solidarité et elle lance le Projet Migration Ville à Ville en Méditerranée (MC 2 CM), pour une gouvernance urbaine de la migration, au sein d'un réseau de villes d'Afrique du nord, du Moyen-Orient et d'Europe ; en 2018, elle rejoint le réseau de soutien ANVITA (Association nationale des villes et territoires accueillants) et elle remet symboliquement la médaille de la ville à Cédric Herrou, figure emblématique de l'aide aux migrants.

Comme nous l'avons indiqué, la politique municipale est construite autour de la MVAC. 39 % des associations fréquentent la MVAC. Ses associations sont dans sa majorité nées

¹⁰ <https://www.grenobleencommun.fr/volontaires-de-grenoble-un-lieu-une-plateforme-une-communaute-citoyenne> Consulté le 18/12/2024.

avant 1950, présidées par une personne de plus de 62 ans et connaissent le service d'appui à la vie associative de Grenoble. Les secteurs les plus représentés sont : humanitaire, social, santé et défense des droits et des causes. 66 % des associations grenobloises ne connaissent pas le service d'appui à la vie associative de la ville. Parmi ces associations, la majorité sont des associations sans salarié (RNMA, Rapport de l'enquête OLVA à Grenoble 2023).

3.3. Des interactions encastrées dans des logiques institutionnelles et sectorielles

Comme nous le détaillons par la suite, nous avons étudié les acteurs publics impliqués, les dispositifs publics mobilisés, de la subvention à des formes non monétaires (mise à disposition, etc.) pour caractériser les interactions entre la ville et les associations impliquées dans le champ concerné.

a) Focus sur le secteur sportif

Grenoble est la neuvième ville la plus sportive de France, selon un sondage de Ville de rêve (De Sousa, 2024). De fait, la ville compte de nombreuses infrastructures, une vingtaine de gymnases, une dizaine de stades, une patinoire, plusieurs salles d'escalade, entre autres.

Lauréate du label "Ville Active et Sportive", elle compte environ 800 associations dans ce secteur. Parmi elles, 20 sont liées aux sports de montagne, signe de la spécificité du territoire et de la diversité des pratiques grenobloises. Trois programmes spécifiques, "Jeunes en Montagne", les sorties scolaires ski et les stages sportifs pendant les vacances, visent à encourager les jeunes à découvrir les sports de montagne.

La politique sportive de Grenoble, présentée dans les orientations 2023-2028, repose sur cinq priorités transversales : égalité femmes-hommes, accompagnement des publics prioritaires, transition écologique, santé et bien-être et éducation populaire et citoyenneté. À partir de 2025, les associations devront suivre une formation contre les violences sexuelles et sexistes pour être éligible aux subventions municipales (Pascal *et al.*, 2024).

Les associations sportives de Grenoble bénéficient de subventions de l'agence nationale du sport (ANS), de la région Auvergne-Rhône-Alpes, du département de l'Isère et de la Ville de Grenoble, du fait du partage de la compétence. Cependant, une feuille de route concertée entre les différentes échelles ne semble pas d'actualité. La municipalité offre des subventions pour le fonctionnement, les événements sportifs, les interventions scolaires et la gestion du personnel municipal. Le budget total de Grenoble alloué au secteur sportif représentait en 2024 7,8 millions d'euros sur environ 90 millions au total d'après le rapport du budget de la ville. La ville met également à disposition, gracieusement, des équipements sportifs et des locaux, et a un engagement important et coûteux en ce qui concerne les infrastructures. Pourtant, il semblerait que Grenoble ne construise pas une politique sportive associative.

b) Focus sur le secteur environnemental

Depuis 2014, la municipalité écologiste instaure un certain nombre de délégations dédiées à l'environnement, à la fois au niveau de la ville et de la métropole. Ces délégations, plus spécialisées et concentrées que celles de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ou du Département, soutiennent de nombreuses initiatives en faveur de la transition écologique.

Plusieurs actions marquantes illustrent le référentiel et les formes de soutiens municipaux (Bour *et al.*, 2024). La Biennale des Villes en Transition, organisée tous les deux ans depuis 2015, met en avant des initiatives pour les transitions sociales et environnementales. Une Convention citoyenne pour le climat a été mise en place pour impliquer les citoyens dans la lutte contre le changement climatique. Des accords-cadres, co-signés avec la Métropole et l'agence nationale de la transition écologique existent. Il s'agit principalement d'actions de mise en valeur des actions existantes, soutenues par la Ville. Cette dernière soutient également les associations environnementales en leur fournissant des locaux et des subventions. Des appels à projets sont régulièrement lancés pour soutenir l'éducation à l'environnement, la biodiversité et l'agriculture.

Malgré des ambitions fortes, les subventions accordées aux associations environnementales restent limitées. En 2023, seules 17 associations ont bénéficié de subventions (160 000 €), contre des montants nettement supérieurs pour le sport (3 millions d'euros) et la culture (2,7 millions d'euros). Ce chiffre diminue encore en 2024 avec seulement 14 associations aidées. Les priorités de financement, qui varient chaque année selon les choix politiques, créent une instabilité pour les petites associations. L'absence de conventions pluriannuelles aggrave cette situation, rendant difficile la planification à long terme des projets. Certaines associations expriment leur frustration face à un dialogue limité avec la ville et à l'absence de prise en compte de leurs recommandations.

c) Focus sur le secteur culturel

Les associations culturelles grenobloises bénéficient d'un soutien impliquant plusieurs acteurs publics (Houdou *et al.*, 2024). La vision stratégique de la ville est axée sur les transitions sociétales et environnementales, avec des dispositifs favorisant les associations culturelles. Nous observons aussi des collaborations interinstitutionnelles. La Ville de Grenoble offre plusieurs formes de soutien aux associations culturelles. En 2023, les subventions financières s'élevaient à 2 910 506 €, représentant 10 à 40 % du budget des associations. Ces subventions sont souvent renouvelées annuellement et attribuées selon des critères liés aux axes culturels et transversaux. À part les subventions, la ville de Grenoble héberge gratuitement 21 % des associations culturelles (OLVA 2023) et met à disposition 80 000 m² d'espaces (bureaux et salles de spectacles). Dans son plan Grenoble Culture(s) 2025, la Ville affirme aussi mettre à disposition des matériels de fêtes, des panneaux d'affichage du réseau de la Ville, des relais d'information via le site internet et les réseaux sociaux, ou encore la construction de décors/fabrication de costumes.

Elle assure aussi un rôle d'animateur avec la mise en place des comités de suivi réunissant Métropole, Département et DRAC pour une gestion coordonnée des projets structurants. La DRAC agit en relais des politiques nationales, soutenant la création artistique,

l'éducation culturelle et des projets régionaux structurants. Le Département de l'Isère intervient dans des initiatives de proximité (patrimoines, écoles de musique, projets citoyens).

La municipalité revendique une co-construction de la politique culturelle de la ville en collaboration avec les associations culturelles. En revanche, la notion de culture n'est pas la même pour les acteurs culturels et institutionnels. En effet, une grille de lecture strictement sectorielle¹¹ rend difficile la prise en compte de la transversalité des actions des associations culturelles et des activités culturelles réalisées par des associations non culturelles. Cela peut se traduire par une difficulté des associations à trouver des responsables capables de concilier leur vision artistique avec les impératifs administratifs et structurels.

d) Focus sur le secteur humanitaire, social, santé

Focus migration

Depuis une vingtaine d'années, un véritable "tournant local" se manifeste dans la gouvernance des migrations, illustrée par une augmentation des initiatives locales en faveur de l'accueil solidaire. En tant qu'interlocuteurs privilégiés des habitants, les gouvernements locaux et les associations jouent un rôle central dans l'élimination des obstacles à l'inclusion économique, sociale et culturelle des nouveaux arrivants, tout en favorisant leur participation à la vie locale. Or l'action publique en lien avec les enjeux de migrations relève des compétences du Département de l'Isère ou encore la région Auvergne Rhône-Alpes, ou de l'État. Dans ce contexte institutionnel, où la ville n'a pas la compétence et le sujet est clivant, la Ville choisit d'orienter son action autour de l'hospitalité (Bourgard Arad *et al.*, 2024).

La Ville de Grenoble, qui, dès 2015, adhère au Réseau des villes solidaires et s'affirme « Terre d'accueil », porte des dispositifs innovants. En 2015, elle lance le Projet Migration Ville à Ville en Méditerranée (MC 2 CM), pour une gouvernance urbaine de la migration, au sein d'un réseau de villes d'Afrique du nord, du Moyen-Orient et d'Europe ; en 2018, elle rejoint le réseau de soutien ANVITA (Association nationale des villes et territoires accueillants) et elle remet symboliquement la médaille de la ville à Cédric Herrou, figure emblématique de l'aide aux migrants.

Les acteurs publics, tels que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), collaborent étroitement avec les associations locales pour mutualiser les ressources et accompagner les publics les plus vulnérables, notamment les demandeurs d'asile. Le CCAS agit dans une logique de complémentarité avec les autres acteurs locaux œuvrant contre la précarité. Par ailleurs, la municipalité de Grenoble, à travers ses divers dispositifs, soutient activement les associations engagées auprès des migrants, renforçant ainsi leur impact et leur capacité d'action.

À Grenoble, le *Collectif Migrant.e.s en Isère* regroupe une vingtaine d'associations engagées dans l'accueil des migrants et la mise en œuvre d'actions concrètes. Ce collectif organise des réunions mensuelles en collaboration avec la mairie et quatre associations dédiées exclusivement à l'accompagnement des personnes étrangères. Ce tissu associatif actif

¹¹ Il est important de rappeler que dans le secteur culturel on distingue cinq champs d'actions culturelles : le spectacle vivant (théâtre, concerts, opéra, danse, cirque, etc.), les arts visuels et écrits (peinture, dessin, sculpture, écriture, composition musicale...), l'animation socioculturelle (maisons de la culture, centres d'action culturelle...), le patrimoine et l'enseignement artistique et culturel.

porte plusieurs projets d'aide aux migrants et renforce les actions locales en faveur de l'inclusion.

Ainsi, les interactions entre la ville et les associations du champ sont légitimées par le référentiel de l'hospitalité. Celui-ci est plutôt consensuel, mais il se traduit par des soutiens financiers publics faibles et des apports en nature significatifs (mise à disposition de bureaux, de lieux d'accueil du public, d'actions ciblées comme l'accès à la culture ou les cérémonies de parrainage). Ces actions traduisent un certain activisme venant compenser le désengagement de l'État, qui a déjà été étudié dans de nombreuses autres collectivités (Del Biaggio *et al.*, 2021). Ainsi, dans ce secteur, les interactions entre les associations et la ville s'opèrent en marge d'un référentiel de politique migratoire piloté par les pouvoirs publics déconcentrés.

e) Focus le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE)

Les associations intervenant dans l'IAE sont des associations employeuses de taille intermédiaire et bénéficient de financements au poste important dans le cadre d'une politique publique nationale établie. L'insertion par l'activité économique (IAE) relève principalement de la compétence centralisée de l'État, qui s'appuie sur des délégations et des directions départementales du travail, de l'emploi et de l'insertion. Cette politique se traduit par des dispositifs nationaux mobilisables par les collectivités territoriales comme le « 1 % insertion » ou le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). Les marchés publics sont aussi des instruments de plus en plus utilisés. Dans ce secteur, la ville adopte un référentiel basé sur l'engagement local dans des initiatives de proximité dans l'ESS et le soutien global aux associations, dont l'un des ressorts débouche sur un impact positif sur l'IAE (Cupillard *et al.*, 2024). La mise à disposition de locaux associatifs et de salles pour l'organisation d'événements est un soutien fréquent qui permet aux associations de minimiser des coûts de fonctionnement. Ainsi, les politiques locales vis-à-vis des associations de l'IAE de l'agglomération grenobloise sont multiscalaires, se construisant entre l'échelon métropolitain compétent et actif et celui municipal, plus thématique et diffus.

Discussions conclusives

Notre étude a analysé les interactions entre les pouvoirs publics et les associations. À la différence des nombreux travaux riches sur les relations entre l'ESS et les pouvoirs publics, notre étude propose une analyse à l'échelle communale, l'échelle de vie des associations, et sur des secteurs marqués par des logiques institutionnelles différentes. Cet angle d'observation permet de mieux comprendre les logiques institutionnelles en place, de nuancer en fonction des spécificités des politiques publiques concernées, les caractéristiques de ces actions.

De façon transversale, nos résultats montrent plusieurs apports sur trois dimensions principales : l'importance de l'échelle communale, l'absence de référentiel spécifique au monde associatif et une coconstruction toute relative de l'action publique locale.

Dans les cinq secteurs étudiés, les pouvoirs publics communaux contribuent au soutien de l'action des associations. Ce soutien prend des formes variées. Le soutien financier, à travers les subventions, est parfois faible. Cependant, le soutien non financier, à travers la mise à disposition de ressources et l'animation, reste significatif. Pour certains secteurs fortement intégrés dans des politiques publiques, comme l'action sociale, l'échelle nationale contribue au bon fonctionnement des activités standardisées par cet échelon. De façon complémentaire, l'échelon communal permet de soutenir des activités transversales ou non intégrées dans la politique nationale. Pour les secteurs moins définis par les politiques sectorielles nationales, l'échelon communal reste un soutien pour le développement de ces initiatives. Par rapport aux politiques publiques en faveur de l'ESS, le soutien par les pouvoirs publics communaux existe par une multitude de guichets sectoriels. Ainsi, les politiques municipales restent des leviers importants pour le monde associatif, notamment par des soutiens non financiers. Ce soutien s'inscrit dans un environnement complexe dans lequel les associations ont différents interlocuteurs guidés par leurs logiques sectorielles et leurs référentiels.

Cependant, notre étude démontre que les politiques publiques communales, voire extra-communales, n'ont pas de référentiel spécifique au monde associatif et ne reprennent pas ceux existants au niveau national pour l'économie sociale et solidaire. Par exemple, dans les cinq secteurs étudiés, la coconstruction n'est pas systématiquement au rendez-vous, mais elle est conditionnée. Autrement dit, les pouvoirs publics s'appuient sur des référentiels sectoriels, tels que l'hospitalité dans le domaine des migrations pour soutenir les actions des associations. Dans le cas présent, il n'existe pas un référentiel propre au monde associatif. Le référentiel de la ville étudiée accompagne les associations dans le cadre de son action pour la citoyenneté dans sa globalité. Il n'existe donc pas de référentiel en lien avec la spécificité institutionnelle des associations, comme forme construite d'une action collective sans but lucratif. Les associations sont soutenues quand les activités correspondent aux objectifs fixés par la ville, comme cela s'observe au niveau international pour les politiques publiques en faveur de l'ESS (Artis et Ribeiro, 2024).

Bibliographie

- Artis, A., & Ribeiro, L. (2024). 2. Le territoire comme espace d'interaction entre ESS et action publique locale. In *Les politiques locales de l'économie sociale et solidaire* (49-64). Érès.
- Artis, A., & Bovet, A. (2022). Proximité, distance et coopération : Le cas des acteurs de l'ESS dans le champ alimentaire dans une métropole. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, (1), 15-42.
- Bouchard, M. J. (Ed.). (2009). *The worth of the Social Economy : an international perspective*. Peter Lang, Bruxelles

- Bour, N., Col, A., Banasiak, E. Keranflec'h, M., Gomis, H., Rakotonandrasana, F. (2024). La politique des acteurs publics de Grenoble en faveur des associations environnementales, rapport encadré par Artis. A., Ribeiro. L., Sciences Po Grenoble, 2024.
- Bourgard Arad, N., Chaara, A., De Gentile, J., Fager, E., Hedoire, J., Ottemer, Z., Zwiller, M. (2024). La politique des acteurs publics de Grenoble en faveur des associations d'accueil solidaire d'immigration, rapport encadré par Artis.A., Ribeiro.L., Sciences Po Grenoble, 2024.
- Bozonnet, J. P., Lacerenza, S., & Détrez, C. (2008). Pratiques et représentations culturelles des Grenoblois. Editions de l'Aube.
- Bel Durán, P., & Lejarriaga Pérez de las Vacas, G. (2022). Lecciones básicas de economía social y emprendimiento social.
- Bidet, É., & Richez-Battesti, N. (2024). Quand l'innovation sociale renouvelle l'action publique. Un regard croisé sur les expériences française et coréenne de l'ESS. *Politiques & Management Public*, 41(1), 45-66.
- Braud, F., Fischer, B., & Gatelier, K. (2018). L'hébergement des demandeurs d'asile à l'épreuve d'administrations françaises en crise. Une analyse locale : l'exemple de Grenoble. *La Revue des droits de l'homme. Revue du Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux*, (13).
- Cupillard, M., Grich, R., Haguet, A., Savigni, C., Spolti, L. (2024). Les politiques locales vis-à-vis des associations de l'Insertion par l'Activité Économique du territoire grenoblois, rapport encadré par Artis. A., Ribeiro. L., Sciences Po Grenoble, 2024.
- Chaves-Avila, R., & Gallego-Bono, J. R. (2020). Transformative policies for the social and solidarity economy: The new generation of public policies fostering the social economy in order to achieve sustainable development goals. The European and Spanish cases. *Sustainability*, 12(10), 4059.
- Commaille, J. (2010). Sociologie de l'action publique. In *Dictionnaire des politiques publiques* (Vol. 3, pp. 599-607). Presses de Sciences Po.
- Cottin-Marx, S., Hély, M., Jeannot, G., & Simonet, M. (2017). La recomposition des relations entre l'État et les associations : désengagements et réengagements. *Revue française d'administration publique*, (3), 463-476.
- Del Biaggio, C., Gatelier, K., & Noûs, C. (2021). Les territoires accueillants à l'épreuve de l'inconditionnalité de l'accueil : L'exemple de Grenoble. *Migrations société*, 33 (3), 65-80.
- Douillet, A. C., & Lefebvre, R. (2017a). Introduction. Le pouvoir local comme objet de sociologie politique. *Collection U*, 3-13.
- Douillet, A. C., & Lefebvre, R. (2017b). Chapitre 4. Qui gouverne localement ? Pouvoir politique et fabrique de l'action publique au local. *Collection U*, 147-193.

- Dubois, V. (2009). L'action publique. *Nouveau manuel de science politique*, 311.
- Dulac, C. (1998). Lobbies sportifs et mandats municipaux : L'exemple de Grenoble de 1965 à 1995. In *Les annales de la recherche urbaine* (Vol. 79, No. 1, 78-89). Persée-Portail des revues scientifiques en SHS.
- Faure, A. (1998). Territoires et subsidiarité : l'action publique locale à la lumière d'un principe controversé.
- Faure, A. (2020). Action publique territoriale. Dans Pasquier, R., Guigner, S. et Cole, A. (dir.), *Dictionnaire des politiques territoriales*. (2e éd., 29-34). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.pasqu.2020.01.0029>.
- Fraisse, L. (2017). Co-construire l'action publique : Apports et limites des politiques locales de l'Économie sociale et solidaire en France. *Politiques et management public*, 34 (1-2), 105-120.
- INSEE (2021), Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (FLORES)
- Itçaina, X. (2023). Entre matrice territoriale et enjeux sectoriels. Une approche sociohistorique du travail politique des coopératives de production en Pays basque. *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, (34| 1er semestre).
- Halling, A., & Baekgaard, M. (2024). Administrative Burden in Citizen–State Interactions: A Systematic Literature Review. *Journal of Public Administration Research and Theory*, 34(2), 180-195.
- Hassenteufel, P. (2011). Chapitre 8-Les acteurs intermédiaires des politiques publiques. *Collection U*, 213-242.
- Hassenteufel, P. (2011). Chapitre 5-L'action publique comme construction collective d'acteurs en interaction. *Collection U*, 115-156.
- Houdou, A., Raynaud, L., Rakotozeroma, A. R., Basin, T., Nabais, T., Relations entre la Ville de Grenoble et les associations culturelles grenobloises, rapport encadré par Artis.A., Ribeiro.L., Sciences Po Grenoble, 2024.
- Le Galès, P. (1995), Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine, *Revue française de science politique*, 45(1), 57-95
- Prouteau, L., & Tchernonog, V. (2023), *Le paysage associatif français. Mesures et évolutions*. Lefebvre Dalloz.
- Recherche et solidarité, (2022), Repères et chiffres clés, 2022.
- Réseau National des Maisons des Associations (RNMA), Rapport d'enquête OLVA à Grenoble, 2023.
- Réseau National des Maisons des Associations (RNMA), Rapport d'enquête OLVA à Clermont Ferrand, 2022.

- Richard M. Walker, Rhys Andrews, Local Government Management and Performance: A Review of Evidence, *Journal of Public Administration Research and Theory*, Volume 25, Issue 1, January 2015, 101–133.
- Pascal, T., Beluze, B., Jue, M., Garcia, J., Normand, C., Nimsgern, M. (2024). La politique de la ville de Grenoble en faveur des associations sportives, rapport encadré par Artis.A., Ribeiro.L., Sciences Po Grenoble, 2024.
- UN Inter-Agency Task Force on Social and Solidarity Economy- UNTFSSE (2014). La Economía Social y Solidaria y el Reto del Desarrollo sostenible, Available at: http://unsse.org/wp-content/uploads/2014/08/Position-Paper_TFSSE_Esp1.pdf
- UN Inter-Agency Task Force on Social and Solidarity Economy - UNTFSSE (2022). Advancing the 2030 Agenda through the Social and Solidarity Economy. Position Paper of the United Nations Inter-Agency Task Force on Social and Solidarity Economy. Available at: <https://unsse.org/wp-content/uploads/2022/09/Advancing-the-2030-Agenda-through-the-Social-and-Solidarity-Economy-UNTFSSE-2022.pdf>
- United Nations Research Institute for Social Development- UNRISD (2019). Implementing the Sustainable Development Goals: What Role for Social and Solidarity Economy? Conference summary.
- Sellier, M. (1977). Les groupes d'action municipale. *Sociologie du travail*, 19(1), 41-58.
- Yin, R. K. (2009). *Case study research: Design and methods* (Vol. 5). sage.

Documents consultés

- Camp, Nadine. Profil migratoire de la Ville de Grenoble, mars 2021.
https://www.icmpd.org/file/download/59537/file/MC2CM_City_Migration_Profile_Grenoble_FR.pdf
- De Sousa, C. (2024) ‘Chambéry 4e, Valence 8e, Grenoble dans le top 10 : quelles sont les villes les plus sportives de France ?’, *Le Dauphiné Libéré*, 26 juin (en ligne).
<https://www.ledauphine.com/sport/2024/06/26/chambery-4e-valence-8e-grenoble-dans-le-top-10-quelles-sont-les-villes-les-plus-sportives-de-france>
- Décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations.
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042636412>
- Décret n° 2024-30 du 24 janvier 2024 relatif aux attributions du ministre du travail, de la santé et des solidarités.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049010090#:~:text=Le%20ministre%20du%20travail%2C%20de>

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares). (2023).
L'insertion par l'activité économique en 2021.

Grenoble-Alpes Métropole. (n.d.). Jeunesse.
<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/655-jeunesse.htm>

Grenoble-Alpes Métropole. (n.d.). Le contrat de ville.
<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/331-le-contrat-de-ville.htm>

Métropole, G. A. (s. d.). Agir pour le climat et l'environnement. Grenoble Alpes Métropole.
<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/49-agir-pour-le-climat-et-l-environnement.htm>

Massé, S. (2024, 11 décembre). Une visite à Pôle R, lieu d'économie circulaire
<https://www.ledauphine.com/environnement/2024/12/11/une-visite-a-pole-r-lieu-d-economie-circulaire>

Ville de Grenoble. (s. d.) Biennale des Villes en Transition du 10 au 17 mai 2025 : save the date. Grenoble.fr.
<https://www.grenoble.fr/article/1166/464-biennale-des-villes-en-transition-du-10-au-17-mai-2025-save-the-date.htm>

Ville de Grenoble. (s. d.-b). Soutien à la vie [associative] et [citoyenne].
<https://www.grenoble.fr/508-soutien-a-la-vie-associative-et-citoyenne.htm>

Ville de Grenoble. (2018) Délibération du 17 décembre 2018 41-(11198). SPORT
Conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens et avenants financiers avec les
associations du secteur sportif pour l'exercice 2019 (en ligne). Disponible sur :
<https://archives.grenoblealpesmetropole.fr/ark:/42068/256861.662565/dao/0/1/idsearch>

Ville de Grenoble. (2022) Grenoble Culture(s) - Accompagnement et action de la ville.
Soutien aux actrices et acteurs culturels.

Ville de Grenoble. (2023) Délibération du 13 mars 2023 12-(31032). SPORT : Orientations et
axes de la politique sportive municipale 2023-2028 (en ligne).
<https://archives.grenoblealpesmetropole.fr/ark:/42068/1104365.1104456/dao/0/1/idsearch>

Ville de Grenoble. (2024) Budget Primitif 2024 - Document d'analyse, p. 18 (en ligne) :
<https://www.grenoble.fr/122-le-budget-de-la-ville-de-grenoble.htm>

Ville de Grenoble. (2024) Communiqué de presse, conseil municipal du 24 juin 2024.

Ville de Grenoble. (2024) Délibération du 5 février 2024 6-(34890). SPORT : Révision des
critères de subvention de fonctionnement aux associations sportives de sport amateur

<https://www.grenoble.fr/155-proces-verbaux-et-deliberations-des-conseils-municipaux.htm>

Ville de Grenoble. (2024) Rapport d'orientations budgétaires 2025, p. 18 (en ligne).
<https://www.grenoble.fr/122-le-budget-de-la-ville-de-grenoble.htm>

Ville de Grenoble. (2024) Subventions et avantages en nature versés aux organismes en 2023, pp. 8-9
<https://www.grenoble.fr/demarche/700/659-demander-une-subvention-ou-un-local.htm>

Ville de Nantes (2023). Observatoire de la vie associative nantaise.

A PROPOS DE LA PUBLICATION

Fondé en 2013 à Séoul, le GSEF – Global Forum for Social and Solidarity Economy – est une organisation mondiale de gouvernements locaux et d'acteurs de la société civile engagés dans la promotion et le développement de l'économie sociale et solidaire. Ses 90 membres, présents dans 35 pays, représentent la diversité des parties prenantes de l'ESS : gouvernements locaux, réseaux d'acteurs, associations, coopératives, mutuelles, fondations, entreprises sociales, universités... Le GSEF accompagne le développement de l'ESS à travers le monde, par le soutien au dialogue entre pouvoirs publics et acteurs de l'ESS pour co-construire des politiques publiques locales contribuant à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) et à l'émergence d'écosystèmes favorables à l'ESS.

Les Groupes de travail thématiques du GSEF (GT) ont été votés en Assemblée Générale du 5 mai 2023. Le GT « Impact des politiques publiques d'ESS dans l'atteinte des ODD » réuni une quinzaine de chercheurs de tous les continents. Il est piloté par Marguerite Mendell (Institut Karl Polanyi) et Timothée Duverger (Chair Terr'ESS, Sciences Po Bordeaux) et appuyé par le salarié du Secrétariat Général du GSEF en thèse Cifre.

Dans la continuité des recherches déjà menées par le GSEF en partenariat avec l'UNRISD, qui avaient abouti notamment à la rédaction de lignes directrices en faveur des politiques locales d'ESS, le GT Recherche a lancé, en janvier 2024, un appel à contributions pour recueillir des propositions de *working papers* devant s'intéresser aux trois processus récurrents de l'action publique : l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation. A travers l'analyse de ces processus de construction de politiques publiques d'ESS, il était demandé aux auteurs des travaux (chercheurs comme acteurs de l'ESS) de croiser deux dimensions fondamentales : la contribution de ces politiques locales à l'atteinte des objectifs de développement durable, et les paradoxes liés à l'institutionnalisation de l'ESS.

Un comité de lecture composé des membres du GT a évalué plus de quarante propositions, parmi lesquels les dix-sept *working papers* aujourd'hui publiés sous le titre *Les Politiques locales d'ESS au service de la transition socio-écologique*. Chaque texte est disponible sur le site web du GSEF, en accès libre et gratuit, en version originale (anglais, français ou espagnol) et en anglais. Cette production éditoriale ainsi que les traductions à l'anglais ont été rendues possibles grâce au soutien financier de la Caisse des Dépôts.

Les exemples concrets apportés par ces *working papers* viendront alimenter les programmes de renforcement des capacités des collectivités territoriales et d'accompagnement au développement de politiques publiques favorables à l'ESS.



Global Forum
for Social and Solidarity
Economy

